

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Mars 2022

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.



Sommaire

Les personnes assistées sociales en temps de pandémie - scénario 2 Par le comité lutte	P. 2, 3, 4	L'ADDSQM dans les organismes Par Danielle Lambert	P. 11
Une indexation qui ne suffit pas Par le comité lutte	P. 5	Le marchethon des ADDS Par le comité finance	P. 12
L'info loi: décomposition des prestations Par Renée Dubeau	P. 6, 7	Penser l'avenir ! par Joseph Dansereau	P. 15
Parapher sa rabaisse sociale Par Antonin Nolibert	P. 8	Faits saillants en images de la grève du communautaire Par Véronique Salmon	P. 16
De travailleuse à assistée sociale, j'ai perdu mon droit à l'amour Par une personne assistée sociale qui souhaite garder l'anonymat	P. 9	8 mars	P. 17
Campagne pour l'élargissement du revenu de base Par Simon Pouliot	P. 10	Nouvelles de la militance par Véronique Salmon	P. 20, 21
		Calendrier de mars	P. 22



ADDSQM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3

418-525-4983



www.addsqm.org



info@addsqm.org



8h30 à
17h

Lundi au vendredi

Les personnes assistées sociales en temps de pandémie

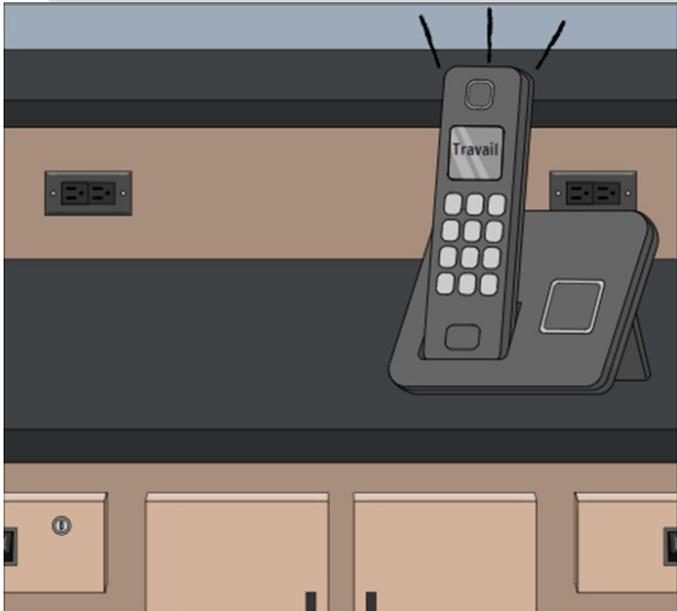
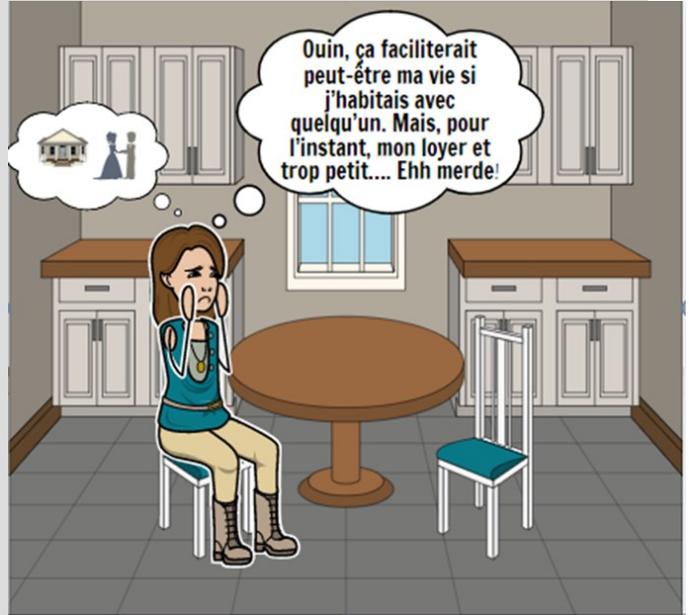
Scénario 2

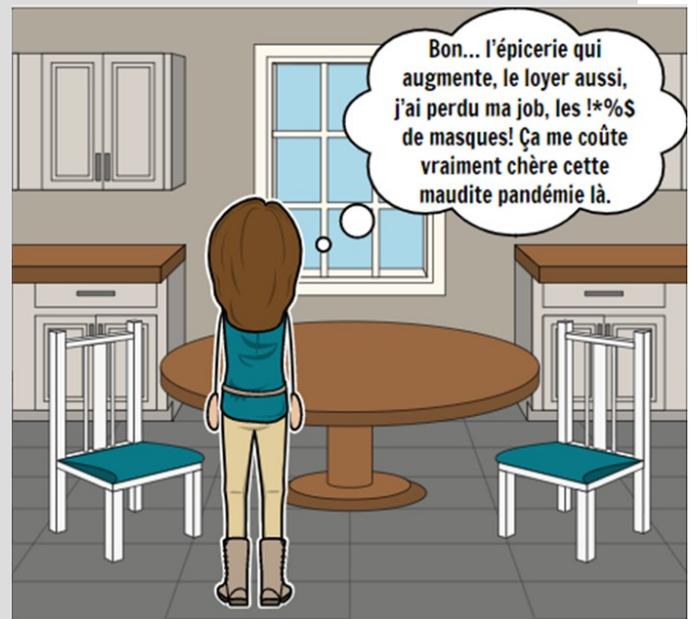
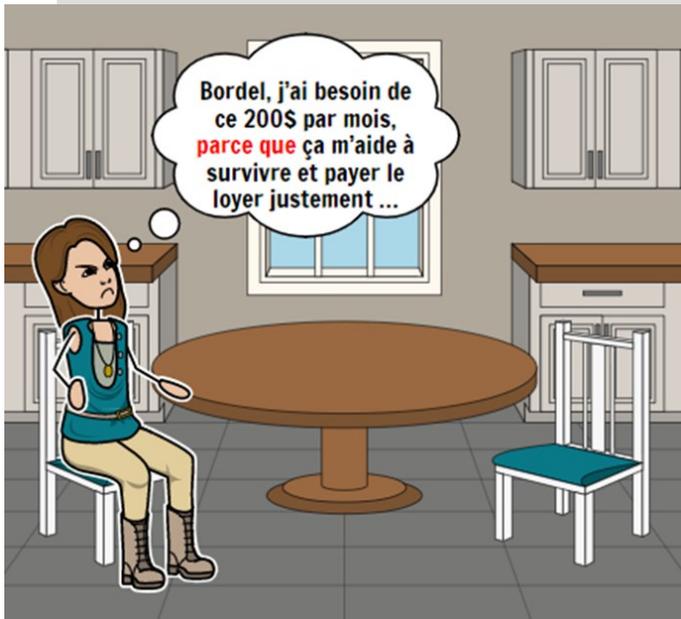
Par le comité lutte

La bande dessinée qui a paru dans la dernière Riposte illustre le vécu des personnes assistées sociales dans le cadre de la pandémie. Le processus pour l'écriture de celle-ci a été rempli de beaux moments sentis où des personnes ont pu exprimer les injustices qu'elles vivaient. Des moments de réflexions et de créativité qui ont donné fruit à la bande dessinée que vous avez lue.

Malheureusement, dans le processus d'illustration de celle-ci, un obstacle nous a empêchés de pouvoir produire le deuxième scénario. Nous avons donc décidé de le produire grâce à un logiciel internet. Ce n'est pas à la hauteur de ce que nous avons fait précédemment, mais il fallait absolument rendre compte des efforts que le comité lutte avait déployés. Le deuxième scénario se place entre les deux autres dans une suite logique et nous vous encourageons à le placer dans votre copie de la BD.







FIN

Une indexation qui ne suffit pas

Par le comité lutte

Le panier de consommation explose ! En décembre, 4.8% d'inflation, en décembre, un record vieux de 30 ans. On comprend, c'est une année particulière avec tout ce qui se passe sur la planète. La pandémie, les feux, les inondations, le bris de la chaîne d'approvisionnement, etc. Tout cela fait que ça coûte plus cher, c'est évident. Le gouvernement reconnaît alors que ça ne doit pas être facile pour les personnes qui vivent déjà avec peu. Dans sa grande sagesse, notre ministre des Finances accorde un baume sur la plaie des gens en situation de pauvreté. Entre 200 et 275\$ en bonus pour toutes les personnes qui reçoivent un crédit d'impôt pour solidarité.

Quant à lui, le taux d'indexation de l'aide sociale a aussi atteint 2.64%, le plus haut taux en 10 ans! Avec toutes ces bonifications, nos penseurs peuvent espérer que les personnes en bas de la pyramide vont être capables de survivre aux hausses. Sans vouloir être de mauvaise foi, nous croyons fortement que ces messieurs savent que ce n'est pas suffisant. On s'entend, 275\$ sur 12 mois, c'est juste 22.91 \$ par mois. L'indexation de l'aide sociale est près de la moitié du taux d'inflation de 4.8% calculé en décembre 2021. Et le coût de plusieurs denrées alimentaires va augmenter davantage cette année, selon le Rapport annuel des prix alimentaires 2022. Pensons aux produits laitiers (6-8%), aux légumes (de 5 à 7%), à la boulangerie (de 5 à 7%) sans parler du loyer ! Avec la prestation de base à l'aide sociale, 726 \$, ça n'est pas long avant qu'il ne reste plus grand-chose. Donc, malgré l'indexation historique de l'aide sociale et un petit chèque supplémentaire, les aides ne suivent pas le coût de la vie. Les pauvres s'appauvrissent encore !

C'est dur à prendre quand on est une personne qui est bénéficiaire de l'aide de dernier recours. Dans la loi sur l'aide aux personnes et aux familles, les prestations d'aide sociale sont censées couvrir 9 besoins essentiels. Sincèrement, ces prestations en couvrent peut-être deux ou trois ; le reste n'est pas couvert du tout ou comblé par les organismes communautaires et de charité. Ça, c'est quand les organismes sont ouverts et fonctionnels. Les banques alimentaires commencent à vraiment manquer de provisions. Effectivement, la crise économique a augmenté leur achalandage de 40% l'année passée et, dernièrement, les épiciers disaient subir plus de pertes dues au vol. Si les organismes sont au bout du rouleau, imaginez comment c'est pour les personnes qui les utilisent. On ne s'étonnera pas que certaines personnes ne scannent pas toute leur épicerie aux caisses libre-service.

Être en état de survie constamment, ça use, ça use. Pas juste le corps, mais le moral aussi. On nous casse les oreilles pour nous dire que la santé mentale et physique c'est important, mais, sincèrement, il est impossible de maintenir sa santé quand on vit de l'aide sociale. Quémander chaque mois, avoir faim, stresser des nuits de temps à ne pas savoir si on va finir à la rue, ce ne sont pas des conditions optimales de santé. On va se le dire, s'il y a bien un moment pour ne pas aller à l'hôpital, surtout pour des problèmes complètement évitables, c'est bien pendant une pandémie mondiale.

Au Québec, 1.2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, selon Centraide. C'est pas mal de monde qui va subir une inflation que ces gens ne peuvent pas absorber. À quand des programmes sociaux qui permettent vraiment de sortir la tête de l'eau, qui minimalement, permettent à chacun de manger à sa faim?

DÉCOMPOSITION DES PRESTATIONS

INFO-LOI



Par
Renée
Dubeau en
collaboration
avec le
comité loi



Quand on regarde de plus près les différentes composantes des chèques d'aide sociale et les chiffres qui y sont rattachés plusieurs questions sont soulevées. Cet Info-loi est un exercice de décomposition des prestations. Les tableaux suivants vous permettront de comparer les différences entre le Programme aide sociale et le Programme solidarité sociale(i) et d'analyser les éléments à l'intérieur même de chacun des programmes.

La prestation de base est différente d'un programme à l'autre. Aux Programme aide sociale et Programme objectif emploi, elle est de 681\$. Au fil des ans, un ajustement mensuel de 45\$ est ajouté. La prestation de base est indexée annuellement (2,64% en 2022), mais pas l'ajustement. Un moyen de faire un peu d'économie de la part du ministère.

Pour recevoir l'ajustement pour personne seule, 50\$, les personnes ne doivent pas avoir droit à une aide au logement (ceci inclus les personnes vivant en HLM ou coopérative d'habitation). Si cette aide est donnée par Revenu Québec dans le cadre du Programme allocation-logement les personnes perdent cet ajustement ou ne recevront que la différence (allocation-logement = 30\$, le MTESS versera 20\$ pour atteindre 50\$).

Pour les personnes avec des contraintes temporaires à l'emploi on ajoute l'allocation de contraintes temporaires, 144\$. Il faut noter que le ministère ne verse pas deux allocations. Par exemple, une personne qui reçoit une allocation de participation, 130\$, ne reçoit pas son allocation pour contraintes temporaires, donc faite le calcul, il y a une perte de 14\$ par mois. Cette information n'est pas obligatoirement transmise.

J'attire votre attention sur la mince prestation de base pour les personnes qui cohabitent avec leurs parents, cette prestation est réduite de 100\$.

AIDE SOCIALE et OBJECTIF EMPLOI

<i>Prestation de base</i>	<i>Ajustement mensuel</i>	<i>Ajustement pour personne seule</i>	<i>Allocations contraintes temporaires</i>	<i>Total de la prestation</i>
681\$	45\$			726\$
681\$	45\$	50\$		776\$
681\$	45\$		144\$	870\$
<i>Prestation réduite en raison de la cohabitation</i>				
581\$	45\$			626\$
2 adultes				
1054\$	45\$			1099\$
1054\$	45\$		248\$	1347\$

En ce qui concerne la prestation pour les couples ou 2 adultes reconnus en vie maritale, le manque à gagner est énorme. Remarquez que l'ajustement mensuel est le même pour les deux adultes que pour une personne seule. La prestation n'est pas l'addition de 2 chèques, mais un calcul que seul le ministère en connaît l'illogisme. Ils perdent de 24% au Programme aide sociale à 36% au Programme solidarité sociale.

(i) Le Ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale, MTESS n'envoie plus aux bénéficiaires un dépliant complet comprenant l'ensemble des programmes. Il n'envoie que le dépliant de leur programme respectif.

DÉCOMPOSITION DES PRESTATIONS

(suite)

SOLIDARITÉ SOCIALE

Prestation de base	Allocation solidarité sociale	Allocation solidarité sociale 66/72	Total de la prestation
1035\$	103\$		1138\$
1035\$		365\$	1400\$
2 adultes			
1547\$	118\$		1665\$
1547\$		227\$	1774\$

INFO-LOI



Par
Renée
Dubeau en
collaboration
avec le
comité loi

Quand on prend connaissance des montants d'aide on ne se surprend pas que les personnes cherchent à faire reconnaître leurs contraintes sévères et être admises au Programme solidarité sociale. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, la plus petite prestation est de 726\$ (aide sociale) et la plus élevée est de 1400\$ (solidarité sociale).

L'allocation de solidarité sociale 66/72 ou Revenu de base est moins élevée pour 2 personnes que pour la personne seule (365\$) et 227\$ (2 adultes). Ce n'est pas une erreur, mais bien la logique du ministère. La justification est la suivante; en 2023 la prestation des personnes au Revenu de base devrait atteindre la Mesure du panier de consommation (MPC) (ii). Les personnes en couple étaient les plus près du 100% en comparaison aux personnes seules, donc le rattrapage se fait plus lentement pour les personnes seules.

(ii) La Mesure du panier de consommation de 2018.

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Mars

Claudette Bouchard
Matthew Deslauriers-Déry
Dave Dufresne
Judith Forget
Gaetan Giguère



Simon Hénaire
Daniel Morin
Hugues Parent
Jacques-Émiles Tellier



Parapher sa rabaisse sociale

Par Antonin Nolibert

Au bureau gouvernemental, du geste anodin d'aplanir son identité sur le versant d'un formulaire, une personne vient d'abdiquer à un consentement inéclairé. Avec cette entente signée, rien ne laissait présager que cette aide monétaire versée s'avérerait aussi néfaste à son bien-être.

Apposer votre signature ici-bas:

X _____
(lettres moulées)

Malgré les bonnes intentions, l'assistance sociale demeure un programme incomplet qui déshumanise la personne. Elle draine la matière première de l'individu, ce qui le caractérise, sa dignité humaine. Ce qui se voulait une aide pour reconstruire l'individu est devenue malgré elle l'amorce d'une rabaisse sociale.

L'insuffisance du montant pour combler adéquatement les besoins primaires tel que le loyer, la nourriture, l'habillement et le transport, prédispose la personne à s'embourber dans une misère structurée. Ce gouffre de pauvreté occasionne l'auto-sabotage et le déclin de l'estime de soi du prestataire. Toute cette énergie qui ne sera point consacré à son rétablissement l'éloigne de son plein accomplissement en l'enfermant dans un cycle mensuel de vivre à court terme. Comblé sa fin de mois.



Pyramide des besoins (Abraham Maslow)

Il faudra en tant que société majorer l'offre monétaire d'une façon décente. Offrir un montant qui permette une reconstruction en profondeur de l'individu. Bien avant, il sera primordial de combattre les causes qui prédisposent à l'entrée sur le système de l'assistance sociale. Prévenir plutôt que réagir.

Entre autre en intégrant au cursus scolaire, de la maternelle au secondaire, des cours sur le développement humain qui prendrait place aux côtés des mathématiques, des sciences, etc. Développer l'intelligence émotionnelle pour outiller la personne dans son parcours de vie plutôt que se limiter aux besoins du marché du travail.

Et surtout, il sera nécessaire de s'opposer à ces perceptions péjoratives qui s'ajoutent à l'épreuve de la personne. Ces préjugés, angle-mort de la véritable compréhension de ce qu'elle vit, la force à taire un pan entier de sa vie. Ce regard de dédain sur cette classe sociale la maintient sous un seuil d'infériorité morale.

L'assistance sociale n'a pas encore atteint son plein potentiel dont elle serait capable.

Son objectif est de relever la personne, et non la maintenir au sol.

De travailleuse à assistée sociale, j'ai perdu mon droit à l'amour

Signé : Une personne assistée sociale qui souhaite garder l'anonymat

À l'approche de la Saint-Valentin, je réfléchis beaucoup à mes conditions de vie en tant que personne assistée sociale. Peu de gens le savent, mais au Québec, le fait d'être prestataire de l'aide sociale vient avec de nombreux obstacles à mener une vie de couple. Lorsque l'aide sociale considère deux personnes comme conjointes, le plus souvent après 12 mois de cohabitation, les conséquences sont lourdes : perte complète des prestations d'aide sociale si l'un des deux conjoints travaille, diminution de 25% des prestations si les deux sont prestataires, etc.

Dans mon cas, si je décidais d'aller vivre avec mon conjoint, après 12 mois de cohabitation je n'aurais plus droit à rien. Je me ferais couper mon aide sociale ainsi que mon autonomie physique, mentale et financière. Pourtant, j'ai des contraintes sévères à l'emploi. Je ne peux pas travailler mais ce n'est pas pour autant que je veux dépendre d'une autre personne. Je suis donc condamnée à voir mon conjoint seulement les fins de semaines. Pourquoi seulement les fins de semaines ? Parce que l'aide sociale ne s'arrête pas qu'au seul fait d'habiter ensemble pour couper : tu passes plus de temps chez lui que chez toi ? Ils te considèrent conjoint et coupent. La semaine nous trouvons ça dur. J'aimerais être plus souvent avec lui mais je ne peux pas. Mon autonomie et mon indépendance financière sont trop importantes pour moi. Je ne veux pas avoir à lui demander un 20\$ pour faire une commission. De toute façon, lui-même n'a pas des gros revenus.

Les enquêtes de l'aide sociale sont lourdes et très intrusives. Cette situation m'amène donc à devoir me protéger pour ne pas éveiller de soupçons. Quand je vais porter des papiers à Service Québec, je change ma bague de fiançailles de doigt pour ne pas qu'ils me posent de questions. Tu es financée ? À qui ? Tu habites avec quelqu'un ? Ils peuvent aller rencontrer nos voisins, questionner notre famille, demander des preuves. L'autre fois, mon voisin a mis sa voiture dans mon parking et je lui ai demandé de l'enlever pour ne pas que je sois soupçonnée d'avoir une personne qui habite avec moi. Quand mon conjoint vient me chercher il ne reste même pas 30 minutes et il ne dort jamais chez moi. Quand je vais chez lui j'y vais avec une valise et je repars avec mes choses. Je ne laisse rien chez lui. Je fais tout cela pour me conformer à l'aide sociale. Pourtant, je suis dans la légalité, puisque je passe la majorité de mon temps dans mon appartement...au détriment de ma relation de couple. L'aide sociale nous fait ça. Elle nous met sur nos aguets parce qu'on ne peut pas se permettre de perdre nos prestations.

Au final, je trouve que le gouvernement ne se préoccupe pas des personnes assistées sociales. Nous sommes menées à devoir choisir entre avoir une relation amoureuse et notre autonomie financière. Selon moi, c'est de la violence économique. En fait, mon vœu en cette Saint-Valentin, c'est de pouvoir aimer sans crainte et sans devoir me cacher. Est-ce réellement trop demander ?

LETTRE OUVERTE

« Dans mon cas, si je décidais d'aller vivre avec mon conjoint, après 12 mois de cohabitation je n'aurais plus droit à rien. Je me ferais couper mon aide sociale ainsi que mon autonomie physique, mentale et financière. »

-UNE PERSONNE SOUHAITANT RESTER ANONYME



Campagne pour l'élargissement du revenu de base

Par Simon Pouliot

La campagne pour l'élargissement du revenu de base bat son plein ! Le FCPASQ a récolté 100 signatures depuis le lancement de la déclaration commune en septembre. Des regroupements nationaux comme régionaux et une multitude de groupes de bases ont appuyé notre lutte pour permettre à tous et toutes d'avoir la plus haute catégorie de l'aide sociale, la solidarité sociale, le revenu de base.

Cet élargissement du Programme de revenu de base serait une étape importante pour :

- remplir la mission première de l'aide sociale, qui est d'assurer à tous·tes la pleine couverture de leurs besoins essentiels;
- tendre vers la fin des contrôles et des coupures de prestations enfouissant les personnes dans le cercle vicieux de la pauvreté;
- favoriser la participation sociale et l'insertion en emploi de tous·tes, dans la mesure de leurs capacités;
- améliorer les conditions de travail au bas de l'échelle;
- réduire les conséquences tant humaines que financières de la pauvreté.

Maintenant que tout ces organismes ont signé la déclaration, il faut continuer le combat ! En se dirigeant vers une action d'éclat lors de la semaine de la dignité des personnes assistées sociales du 2 au 6 mai, nous devons mobiliser les troupes.

C'est pourquoi le 21 mars prochain nous inviterons tous les organismes qui ont signé la déclaration à s'afficher sur les réseaux sociaux avec le visuel de la campagne. Le FCPASQ va publier un communiqué de presse avec toutes les photos reçus pour démontrer l'appui populaire de notre revendication.





L'ADDSQM dans les organismes

Par Danielle Lambert

Ce que l'ADDSQM peut offrir, pour qu'ensemble nous puissions agir à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

Chaque jour de nombreuses demandes de soutien et d'informations concernant l'aide sociale nous parviennent, soit directement des personnes assistées sociales, soit des organismes qu'elles fréquentent.

Que ce soit par de la formation permettant de comprendre la Loi à l'aide sociale, du dépannage juridique, des ateliers et des consultations.

- Accéder à du soutien individuel dans vos démarches
- Connaître et comprendre vos droits pour mieux vous défendre
- Participer aux formations et ateliers sur la Loi à l'aide sociale et sur les enjeux ayant un impact direct sur les personnes en situation de pauvreté.

Ce qu'on peut faire ensemble ?

S'informer, comprendre et agir ensemble

- **Consultation « *Entendre et agir ensemble* »** : Cette consultation s'adresse particulièrement aux personnes ayant recours ou ayant déjà eu recours à l'aide sociale. Celle-ci prend la forme de rencontres de groupes, auxquelles les participants et participantes ont l'occasion de nous faire part des difficultés qu'elles vivent, de connaître leurs droits et d'identifier des changements qu'elles aimeraient apporter pour que leurs conditions de vie soient meilleures. La consultation permet ainsi de contribuer activement à revendiquer des améliorations dans la Loi à l'aide sociale et des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

*** Une contribution de 15 \$ est remise à chaque personne participant à la consultation.**

- **Formation - Info Loi** : Cette formation permet aux personnes participantes de connaître les grandes lignes qui régissent la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (Aide sociale). L'info Loi s'adresse autant aux personnes assistées sociales qu'aux équipes d'intervenants.es des organismes communautaires.

Par un survol des différents programmes, cette formation apporte un éclairage sur les mécanismes qui trop souvent mènent à des sanctions, coupures, dettes envers le ministère. Cette formation permet d'être mieux informé, de mieux comprendre et d'être mieux outillé pour défendre les droits des personnes assistées sociales.

- **Dépannage juridique - Atelier Droits à l'aide sociale (ADAS)** : L'ADDSQM offre plusieurs fois par année, un atelier portant sur les droits à l'aide sociale. S'adressant particulièrement aux personnes assistées sociales, celles-ci pourront à travers cet atelier, prendre connaissance des droits ainsi que des responsabilités qu'elles ont. Les personnes participant à cet atelier auront l'occasion de nous exposer les situations et difficultés auxquelles elles sont confrontées. L'ADDSQM pourra par la suite soutenir les personnes dans leurs démarches.

Pour les personnes et les organismes intéressés à participer à nos activités, communiquez avec nous.

**Et pourquoi pas devenir membre de l'ADDSQM
et s'impliquer dans les différents comités.**

LE MARCHETHON DES ADDS

Par le comité finance

Ce marchethon est une activité d'autofinancement organisée conjointement par l'ADDS QM (située à Québec) et par l'ADDSRS (situé à Lévis). Les fonds récoltés seront partagés également entre les deux organismes communautaires et serviront à financer leur mission de défense individuelle et collective des droits des personnes sans emploi. Cette activité aura lieu le 14 avril 2022 à 13h, et le point de départ se fera de l'ADDS Rive-Sud pour se terminer à Québec à l'ADDSQM. C'est un trajet d'environ 10 kilomètres.

Il s'agit d'une marche à relais. Cela veut dire que les personnes pourront y aller selon leurs capacités. Plusieurs points stratégiques sont prévus sur le parcours (voir plan), pour permettre aux personnes de se joindre à la marche au moment où ils et elles le désirent. De plus, un véhicule pourra transporter les personnes en cours de marche afin de leur permettre de se reposer le temps désiré, avant de reprendre leur marche.

Tel que mentionné plus haut, le but du marchethon est de ramasser de l'argent. Un don de 1\$ équivaut à 10 mètres marchés. Chaque don donne droit de participer au tirage d'un panier-cadeau. Notre objectif est de récolter 3 200\$.

Nous offrons aux personnes qui désirent nous soutenir, plusieurs possibilités de participation afin de nous aider à atteindre cet objectif.

Comment est-ce que je vous pouvez nous aider à atteindre cet objectif ?

Vous pouvez vous inscrire pour être marcheur-euse lors de l'évènement. Vous recevrez alors une trousse pour récolter de l'argent.

Vous pouvez aussi partager le lien du GoFundMe sur vos réseaux sociaux. En faisant un don ou en invitant les gens à faire un don via la plateforme en ligne GoFundMe (titre : marche-o-thon pour la défense des droits)

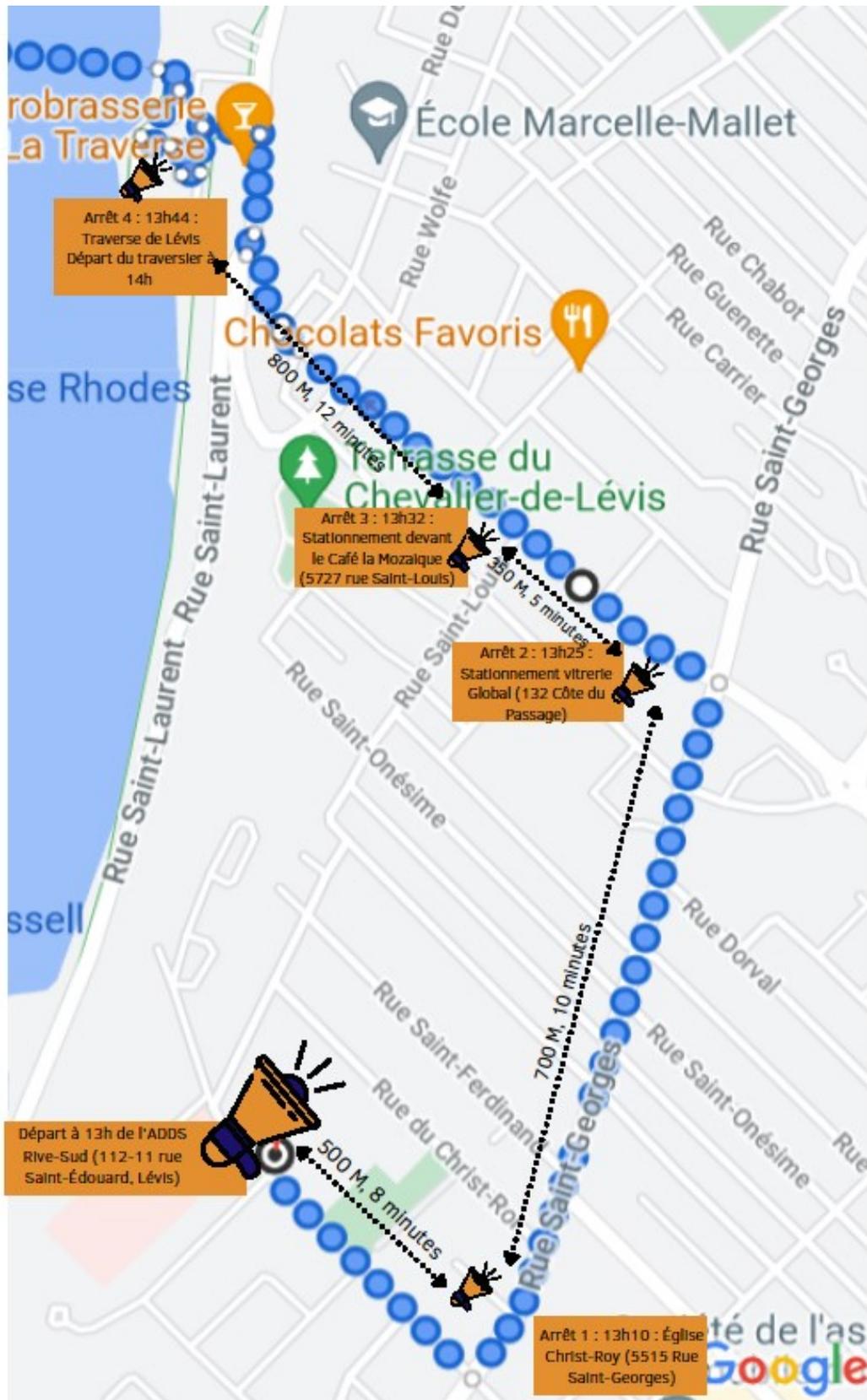
Et finalement, vous pouvez être bénévole pour cette journée.

*Appelez-nous rapidement pour nous signifier votre intérêt à vous impliquer au : (418) 524-5064 !

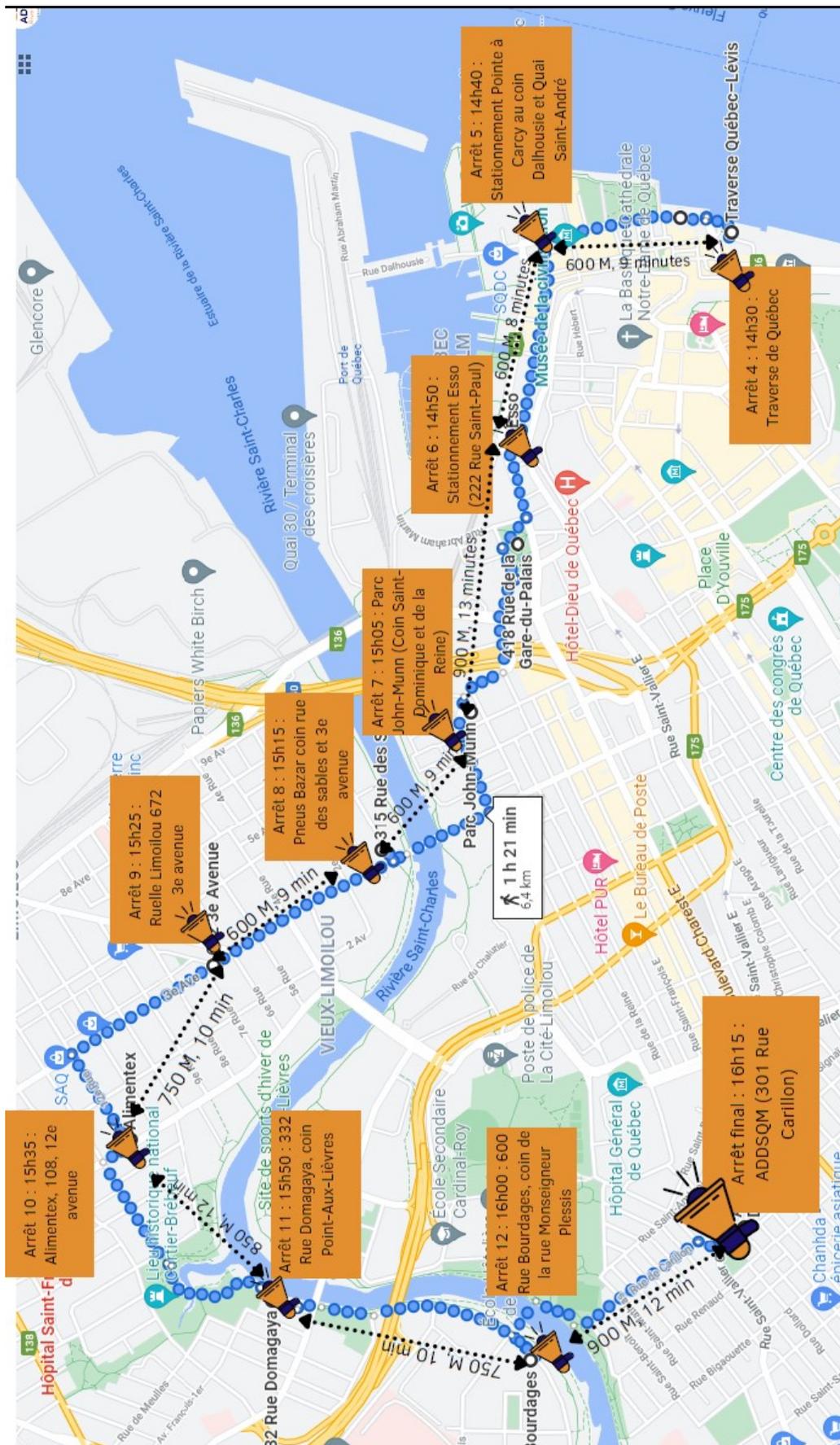
Et pour bien finir la journée du marchethon, il y aura un 5 à 7 d'organisé pour toutes les personnes qui se seront impliquées durant la journée.

Voici deux cartes qui présentent le trajet de la marche qui débute devant les locaux de l'ADDS Rive-Sud (11 rue Saint-Édouard, Lévis) et qui se termine devant les locaux de l'ADDS QM (301 rue Carillon).

Départ et trajet de Lévis



Trajet à Québec





Penser l'avenir !

Par Joseph Dansereau

Sortir de la pauvreté par un revenu citoyen viable pour tous : 27 871\$ / an ¹

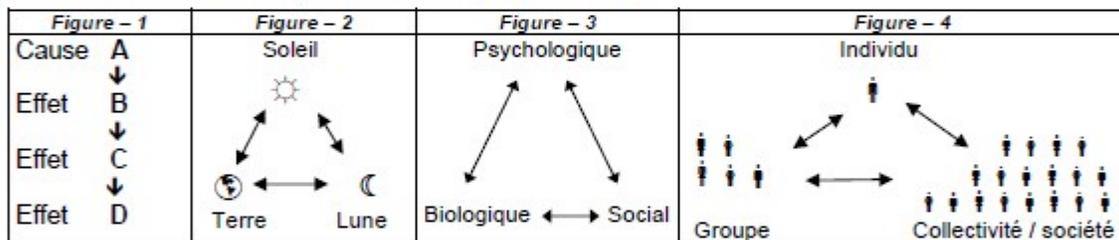
Comme toi, je suis d'abord un mammifère. Débutons par la dimension biologique, le corps. Lorsque tu as un mal de tête, habituellement ce n'est pas la tête qui a mal mais plutôt un signal d'alarme du corps qui t'indique que quelque chose ne va pas (stress, haute pression, etc.).

Lorsque tu ne files pas bien, tu t'isoles pour prendre soin de toi ; comme d'ailleurs les mammifères blessés le font, pour soigner leurs plaies. À la différence d'un animal, tu te questionnes sur la source de ton mal ; tu réfléchis pour trouver la (les) cause(s).

Le contexte actuel indispose tout le monde d'une manière ou d'une autre, pour certainEs sévèrement. Cela n'empêche personne de « penser l'avenir ». Toi et moi, sommes un peu philosophe, bon gré mal gré. C'est une partie de notre nature.

Alors, l'alerte que le corps donne, provient de quelque part puisqu'il n'est pas séparé de notre esprit (la dimension psychologique), ni de ce qui nous entoure : l'environnement, les autres êtres vivants et les institutions créées par les humains (la dimension sociale). Nous sommes donc, des êtres bio-psycho-sociaux.

Pour éclairer mon propos, voici quelques figures que j'avais présentées dans un article du bulletin de liaison « La Riposte » au mois d'avril 2007. Ce retour en arrière conduira à considérer notre manière de penser, c'est-à-dire, la logique que nous utilisons sans trop nous en rendre compte. Jetons un coup d'œil sur les brefs commentaires qui suivent les figures suivantes :



La *figure-1* est la forme de raisonnement la plus répandue. La cause A amène les effets B, C et D. Une logique rationnelle, en ligne droite (linéaire), que l'on retrouve dans une série d'arguments, pour effectuer un classement ou définir les étapes d'une tâche. C'est logique...c'est l'ordre de la raison.

Tandis que dans la *figure-2*, nous reconnaissons tous l'inter influence d'un astre sur les deux autres et vice-versa. Une partie influence le tout et le tout influx sur chaque partie. Il en va de même pour la *figure-3* quand il s'agit de toi et moi comme humain. Notre esprit, notre âme, notre intelligence se logent au cerveau, celui-ci est transporté par le corps qui fréquente divers milieux sociaux.

Le stress par exemple, ne surgit pas seul. Il vient des autres, du social. Le milieu social influence notre vie affective (dimension psychologique) qui influence à son tour le corps. Cette logique circulaire ou de réciprocité (inter influence), le bio-psycho-social, agit comme dans le cas des trois astres (*figure-2*) et la même logique de réciprocité se reproduit pour la *figure-4*. En l'absence d'une collectivité en présence qui s'exprime régulièrement, nous restons prisonniers d'un modèle de fonctionnement de quelques centaines d'années qui a permis, en apparence, de se libérer de la toute-puissance des Rois. Pourtant, par les élections dites démocratiques, nous remettons en place d'autres Rois au « pouvoir » pendant quatre, cinq ans sans que nous n'ayons presque rien à dire, sauf manifester (revendiquer, s'opposer).

Prochain article : distinguer le « pouvoir » de « l'autorité » pour « penser l'avenir » autrement.

La p'tite blague : Quelle est la différence entre un animal et un humain ? L'animal n'a pas de problèmes financiers.

¹ Le revenu viable pour un adulte seul en 2021 selon l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS).



Faits saillants en images de la grève du communautaire

Par Véronique Salmon

Dans le cadre de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, des organismes communautaires autonomes ont fait une grève rotative, du 21 au 24 février dernier. La région de Québec et Chaudière-Appalaches était en grève le 24 février. Le but de cette campagne est de demander au gouvernement de la CAQ qu'il soutienne adéquatement l'action communautaire autonome (ACA) par l'augmentation de son financement et le respect de son autonomie, tout en réalisant la justice sociale, notamment en réinvestissant massivement dans les services publics et les programmes sociaux. Cette campagne qui a débuté par des rassemblements régionaux cet automne, demande aussi à François Legault que son parti tienne ses promesses, c'est-à-dire de déposer un plan d'action gouvernemental pour mieux soutenir le communautaire et d'assurer des montants substantiels destinés au financement à la mission des organismes. Moins d'un an avant les prochaines élections, rien de concret n'a encore été réalisé.





La panel sera diffusé via un Facebook live. Suivez la page Facebook du RGF-CN le 7 mars.





NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

Justice climatique, justice sociale

Le 2 décembre dernier, nous étions 5 militant.e.s à participer à l'action du REPAC contre le 3e lien : un rassemblement en face de l'édifice Price. Le thème était : *Tunnel passera pas !*



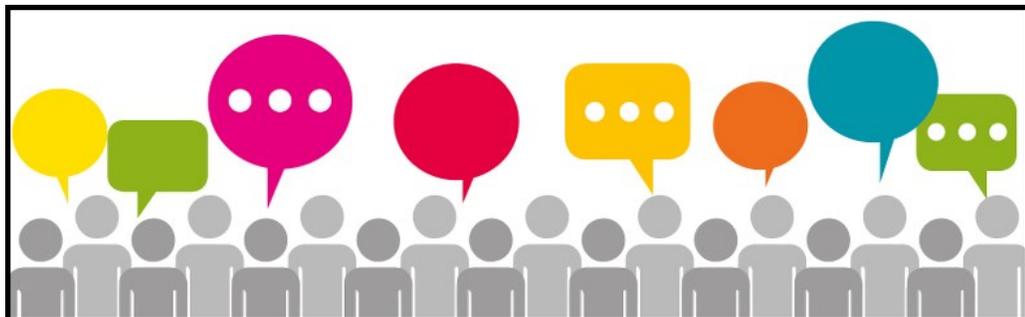
Fête de Noël

Plus d'une trentaine de membres ont participé à la fête de Noël du 9 décembre 2021 !



Bilan mi-année

Le 19 janvier, 14 militants et militantes ont participé au bilan mi-annuel. À cause des mesures sanitaires, nous avons dû réaliser cette évaluation au Patro Laval. Nous permettant ainsi d'avoir la distanciation sociale permise.



Campagne : *Engagez-vous pour le communautaire*

Le 7 février dernier, nous étions 6 militant.e.s à participer à une action de visibilité aux intersections du boulevard Charest et Langelier avec d'autres organismes communautaires autonomes. Nous avons traversé cette intersection en agitant des pancartes qui dénoncent le non-respect des promesses du gouvernement (voir article page 16).

Formation : L'ADDS dans l'univers du communautaire

Le 9 février, 12 militants et militantes ont participé à une formation intitulée L'ADDS dans l'univers du communautaire. Cette formation permet de présenter le statut légal de l'ADDS et de le situer dans ses représentations. À la fin de cette formation, les militant.e.s dont les membres du Comité organisateur ont adopté un mandat de grève pour la journée du 24 février (voir article page 16).

Formation sur le marchethon

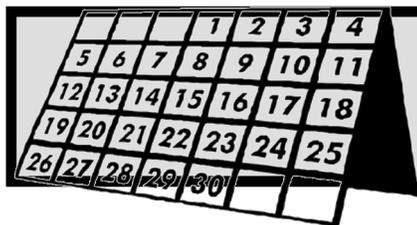
Dix militants et militantes ont participé, le 21 février dernier, à une rencontre d'information sur le marchethon organisé par l'ADDS QM et l'ADDS Rive-Sud (voir article page 12, 13 et 14).



Campagne : Engagez-vous pour le communautaire

Le 24 février 2022, dix militants et militantes ont participé à la journée de grève du communautaire dans le cadre de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* (voir article page 16).





CALENDRIER

Mars 2022

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	<u>1</u> 9h30 à 12h Comité suivi	2	<u>3</u> 9h30 à 12h Comité lutte	4	5
7 <u>17h</u> Panel sur le 8 mars (Facebook live)	<u>8</u> <u>18h30</u> Marche du 8 mars (non-mixte)	9	<u>10</u>	11	12
<u>14</u>	<u>15</u> 9h30 à 16h Comité organisateur	<u>16</u>	<u>17</u> 9h30 à 12h Comité lutte	<u>18</u>	<u>19</u>
<u>21</u> <u>13h30</u> Comité loi	<u>22</u> <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	<u>23</u> 9h30 à 16h30 Comité interrives marchethon	<u>24</u> 9h15 à 16h Formation : <i>Mon droit à l'aide sociale</i>	<u>25</u> 9h15 à 16h Formation : <i>Mon droit à l'aide sociale</i>	<u>26</u>
<u>28</u>	<u>29</u> 9h30 à 16h30 Comité interrives marchethon	<u>30</u>	<u>31</u>	<u>1er avril</u> <u>13h30 à 16h</u> Comité femmes	

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **418-525-4983**.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale).
L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **418-525-4983**.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ?
Passez nous voir !